FONDÉ EN 1893

Samedi 24 Janvier 1920

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING

10 CENTIMES

LA DROITE CONTRE MILLERAND

La Chambre a donné hier le spectacle le plus étonnant et qui ne lui conciliera pas, dans sa totalité, l'estime du pays.

La droite s'est dressée contre Millerand.

Les réactionnaires nouveaux, blasés de l'entente républicaine, ont appuyé le mouvement contre le passé radical de M. Steeg, ministre de l'intérieur.

On a pu voir M. Léon Daudet tire à la tribune les injures et les infamies dont il fit salir dans l'« Action Française » depuis quelques années, et reprocher à M. Steeg d'être le tuteur d'un enfant que Malvy a eu avec une fille soumise.

Voilà le triste débat que la droite a imposé à la Chambre, où 300 députés se sont mis peu soucis à leur place, qu'ils ont préféré abandonner.

C'est bien la peine que l'opinion publique ait exprimé formellement le désir de posséder désormais un Parlement qui travaille sérieusement ; qui accomplisse des réformes sociales et économiques.

Nous avons eu, hier, une des plus lamentables séances qu'on ait vues à la Chambre depuis quarante ans.

Le ministère Millerand veut tenir tête à la meute déchaînée par M. Léon Daudet ; il entendra de nouveau la Chambre et les hommes de gauche se rallieront autour de lui pour faire taire enfin la clameur royaliste et les bas réactionnaires qui croyaient avoir le pays à leur merci. S'il en était autrement, il ne resterait qu'à appeler Daudet au pouvoir et à faire revenir le roi !

ALEX WILL.

Bateliers contre mercantis

LE CHARBON MOINS CHER

IL EN VIENT PAR PENICHES DU PAS-DE-CALAIS DANS LA RÉGION LILLOISE

Les protestations répétées des mariniers en chômage commencent à porter leurs fruits.

L'affretement des bateaux qui stationnent depuis si longtemps dans les quais des mines de Bruay et de Marles augmente chaque jour.

Aujourd'hui, une quinzaine de péniches vont être chargées pour transporter, sur Lille et Roubaix, le charbon que là-bas les mercantis amènent par voitures et font payer jusqu'à 330 francs la tonne aux malheureux consommateurs.

Le combustible ainsi transporté va revenir au quai de déchargement à 95 francs la tonne environ.

Ce charbon est destiné aux municipalités, qui pourront établir un prix de vente raisonnable et faire respecter le tarif aux détaillants qui seraient encore enclins à livrer à des prix excessifs.

Grâce à l'organisation syndicale de la batellerie, la chasse aux mercantis commence. Fini, d'ailleurs, les transports par voiture qui ne sont plus autorisés ; au garage, les mains-cantons que des commerçants d'occasion, avides de gains illicites, venaient d'acheter pour effectuer des transports fructueux qui auraient bien vite empli leurs coffres-forts sur le dos du pauvre diable, supportant déjà difficilement le poids de la vie chère.

La catastrophe d'Escaudain

On retrouve les trois dernières victimes

Les corps des trois malheureux mineurs qui séjournaient encore au fond du puits de Rœulx, viennent d'être retirés; reconnus par leurs familles, ils ont été transportés à leur domicile.

LES FUNÉRAILLES AURONT LIEU AUJOURD'HUI

Contrairement à ce qui a été annoncé précédemment, les obsèques des dix-sept victimes de la catastrophe auront lieu aujourd'hui, vendredi, à Rœulx et à Lourches.

Le gouvernement sera représenté par M. Naudin, préfet, et M. G. Cauwès, sous-préfet.

LE DÉLÉGUÉ MINEUR CONCLUT A LA RESPONSABILITÉ DE L'ETAT OU DE LA COMPAGNIE.

Le délégué mineur Bizet vient d'adresser au préfet un rapport dans lequel il conclut à la responsabilité de l'Etat ou de l'exploitant. Il rappelle que, notamment, la cage n'était pas munie de parachute avec griffes, permettant de l'immobiliser en cas de rupture de câble ou de toute autre transmission.

D'autre part, les mécaniciens, interrogés par le délégué mineur, s'ils n'avaient constaté aucune trace de félure, lui ont répondu négativement.

LES SECOURS DISTRIBUÉS AUX FAMILLES

M. Naudin a remis à chacune des familles des victimes une somme de 200 francs.

Le gouvernement a, de son côté, à la demande du maire d'Escaudain, et de ses collègues, remis un secours de 1.000 francs.

Quant à la Compagnie d'Anzin, elle a distribué aux familles cinquante francs!

Existent-ils LES Bandits de Béthencourt?

D'ETRANGES CONSTATATIONS EN FONT DOUTER

Agissant conjointement avec le Parquet de Cambrai, la brigade mobile de Lille a suivi toutes les pistes et examiné tous les indices, sans arriver à aucun résultat concluant.

Au cours des interrogatoires qu'il subit, le boucher Machu varia constamment dans ses déclarations. D'après lui les assaillants lui auraient adressé la parole en patois du pays. Ensuite il déclara qu'ils parlaient correctement le français. Que croire de ces deux assertions? Le juge d'instruction releva également d'autres contradictions, dans ses dires. C'est ainsi que l'assaillant ne put préciser le nombre des coups de revolver tirés, pas plus que la valeur et le détail de la somme enlevée.

Dans le pays on s'étonne également de ce que 18 heures exactement après la tentative d'assassinat, Machu sans plus de préoccuper de son affaire partit pour Paris, laissant sa femme seule avec l'argent, aux lieu et place où il se trouvait la nuit précédente. D'autre part, aucune trace de projectile n'a été relevée dans la maison, et le petit neveu qui couchait dans l'habitation, pas plus que les voisins, n'ont entendu le moindre bruit.

On se demande également pourquoi les voleurs n'ont pas enlevé les deux cassettes se trouvant dans l'armoire à côté de l'autre, et contenant respectivement 25.000 et 46.000 francs en numéraire. En outre la blessure que la femme porte au front semble avoir été provoquée plutôt par un instrument contondant que par une arme à feu.

On signale également dans la localité que de fréquentes disputes conjugales éclataient entre les deux époux.

Bref, on finit par douter dans le pays de l'existence des bandits masqués.

L'instruction se poursuit activement en vue d'éclaircir cette affaire bizarre.

Le Ministère Millerand s'est présenté devant les Chambres

Après la lecture de la déclaration ministérielle de vifs incidents se produisirent

Paris, 22 janvier. — Cet après-midi, à la Chambre des députés, M. Millerand, président du conseil et ministre des Affaires étrangères, et au Sénat, M. Lhopiteau, garde des Sceaux, ministre de la Justice, ont donné lecture de la Déclaration ministérielle, dont voici les termes :

La Déclaration Ministérielle

Messieurs,

Appelé par la confiance de M. le Président de la République au redoutable honneur de succéder au ministère présidé par le grand patriote qui incarna aux yeux du monde la victoire, notre premier devoir est de faire connaître au Parlement et au pays les principes dont s'inspire le cabinet nouveau et la méthode qu'il entend suivre.

Egalité des citoyens

La République célébrera dans quelques mois son cinquantenaire ; elle avait trouvé la France envahie et vaincue ; elle a refait l'intégrité de la Patrie. Par elle, l'Alsace et la Lorraine ont repris leur place au foyer ; elle a instauré et maintenu le gouvernement d'une grande nation par elle-même sous le régime parlementaire, en dehors de toute ingérence professionnelle. Fondée sur la liberté, la République ne connaît que des citoyens égaux en droits sous le règne de la loi, sans exception de croyance ni de condition.

Pour la décentralisation

Le régime parlementaire n'exclut ni un pouvoir exécutif fort, ni un pouvoir judiciaire libre dans le cercle des attributions qui lui sont nécessaires ; pas davantage l'unité et l'individualité de la Patrie n'excluent une puissance dite régionale et, pour rompre avec les abus si souvent dénoncés de la centralisation, nous trouverons, dans nos chères provinces reconquises, des indications et des exemples précieux. Mais avant qu'il nous soit donné de modifier, dans la mesure utile, les statuts de nos lois organiques et constitutionnelles, une besogne plus urgente nous appelle. L'Allemagne a dévasté dix de nos départements les plus riches. Pour en repousser l'agression et pour obtenir la victoire, la France a dû tendre à l'extrême les ressorts de ses énergies, elle a jeté sans compter dans le gouffre son sang et son or ; l'héroïsme de nos soldats a sauvé le pays. Il ne suffit pas de le reconnaître par des paroles, il faut sans plus tarder payer à nos vaillants mutilés et aux familles de nos glorieux morts les pensions et allocations auxquelles ils ont droit.

Nous instaurerons les services nécessaires pour hâter la liquidation de cette dette sacrée. Pour retirer de la victoire son bénéfice légitime et du, il ne faudra ni prodiguer moins de forces ni montrer moins d'énergie qu'il n'a été nécessaire d'en déployer pour la gagner. L'ère des sacrifices et des restrictions est loin d'être close, le pays est prêt à se les imposer dans la paix comme il le fit dans la guerre ; en les lui réclamant, il faut lui en expliquer les raisons.

Produire plus, consommer moins

Nous ne lui cacherons rien de la vérité. Le devoir civique tient à cette heure en quatre mots : Produire plus, consommer moins. Consommons moins parce que l'épargne privée comme publique, la renonciation systématique à toutes dépenses sur plusieurs points inutiles, sont la condition première du relèvement national. Produire plus, parce que pour remplacer les outillages usés ou détruits comme pour rétablir notre situation économique et financière, il n'est d'autre moyen que de créer de la richesse.

Ce double devoir rend plus urgente la nécessité de supporter et peu à peu de réduire les lourdes charges nées de la guerre. Chaque citoyen doit, dans la mesure de ses facultés, et proportionnellement à elles, contribuer à l'impôt. Pour sauver la patrie, ses enfants, dans un élan admirable de foi et d'abnégation, lui ont offert jusqu'à leur vie : ce n'est plus de leur sang, c'est de leur travail et d'une part de leurs ressources qu'elle a besoin. Si nous ne le consentions pas, le sacrifice de nos morts et de nos glorieux mutilés risquerait de demeurer inutile. L'acquittement scrupuleux de l'obligation fiscale est un devoir sacré ; payer l'impôt est servir la France, s'y dérober serait la trahir.

Les profits de guerre doivent être frappés

Notre souci immédat sera de vous faire connaître le tableau des voies et moyens par lesquels nous comptons équilibrer le budget et commencer l'amortissement de notre dette. Nous aurons pour préoccupation dominante d'atteindre la matière imposable partout où elle se trouve. Sans décourager l'esprit d'entreprise, il est juste et moral que les profits dont la guerre fut la source soient particulièrement frappés ; il serait scandaleux que les difficultés de l'heure permissent à des particuliers de réaliser sur le public des profits sans mesure. La justice remplira son devoir, notre tâche essentielle sera de dresser dans tous les domaines restauration des régions dévastées, agriculture, commerce, industrie, mise en œuvre de nos ressources naturelles dans les colonies comme dans la métropole, transports, marine marchande, travaux publics), avec le bilan exact de la situation, un programme méthodique et précis à réaliser dans une période déterminée.

La Paix à l'Intérieur comme à l'Extérieur

La condition de son budget interdit aujourd'hui à l'Etat, qu'elles que puissent être nos préférences doctrinales, de prétendre assumer la charge exclusive des grands travaux indispensables à l'exploitation des richesses nationales. L'exécution en sera assurée par une formule qui associe à l'Etat contrôleur, pour une part bénéficiaire des entreprises, les collectivités intéressées et l'initiative privée dont il importe, plus que jamais, d'encourager l'activité, suivant l'inspiration et le développement du décret par lequel le cabinet Waldeck-Rousseau inaugurait, voici vingt ans, sa politique sociale. Il conviendra de garantir aux travailleurs leur légitime dans les bénéfices comme dans l'organisation même du travail. La solidarité des collaborateurs de la production, ainsi resserrée, les conduira fatalement à chercher dans le fonctionnement régulier d'institutions arbitrales le moyen de prévenir, et, si possible de restreindre amiablement les conflits du travail.

Aussitôt revenus de l'armée, nos paysans se sont remis à leur besogne avec une énergie et une patience admirables ; leurs camarades de l'atelier, du bureau, de l'école et de la mine ne seront pas moins ardents au labeur ; de tout temps, notre artisan a eu l'ambition et la fierté du travail bien fait, le sabotage n'est pas un mot français. Les travailleurs des villes, comme ceux des campagnes se donneront à leur tâche avec d'autant plus de confiance et d'allégresse qu'ils savent ainsi prolonger dans la paix l'effort qui nous a valu la victoire. La France peut se reposer avec confiance sur eux. La paix à l'intérieur comme à l'extérieur, tel est le vœu qui anime le profond des esprits et des cœurs bouleversés par la catastrophe dont l'Allemagne porte devant l'Histoire l'écrasante responsabilité.

L'organisation de nos forces de terre et de mer

Pour prévenir le retour d'une pareille catastrophe, nous avons foi dans la Société des Nations, cette expression nouvelle d'une vieille conception financière. Le gouvernement de la République ne négligera rien de ce qui dépend de lui pour en seconder et pour en fortifier l'organisation, mais ce serait d'une légèreté sans excuses de nous fier aux promesses de l'avenir, du soin de garantir notre sécurité immédiate comme les réparations auxquelles nous avons droit.

Un des premiers problèmes dont nous vous soumettrons la solution, est celui de l'organisation nouvelle de nos forces de terre et de mer. Les pertes cruelles que nous avons subies, les exigences économiques suffiraient à commander une notable réduction de la durée du service. Aucun projet ne sera arrêté sans qu'il ait recueilli l'avis des chefs dont la science et le génie militaires se sont imposés à l'admiration universelle. Aussi bien les résolutions à prendre sur ce point ne dépendent pas de nous seuls, l'accomplissement des engagements internationaux et de l'exécution de toutes les clauses du traité de Versailles sera notre loi. Nous la poursuivrons sans violence et sans faiblesse, avec maintien étroit et cordial des alliances qui ont sauvé le monde. Sans nos alliés, ceux de la première comme ceux de la dernière heure, quelles épreuves nous auraient été réservées !!! Quel eut été le sort de nos alliés si la France n'avait, quatre longues années, servi de couverture à la civilisation ? Fidèle à ses traditions, la République entretiendra avec un soin particulier ses relations de confiante amitié avec les petites puissances ; elle n'oubliera pas qu'elle est pour sa part, garante du respect des stipulations qui, en rappelant les uns à l'existence ou en complétant le patrimoine national des autres, ont constitué des forces nouvelles dont la libre jeu doit concourir au maintien de la paix.

Les vertus dont, à l'intérieur comme sur le front, notre race a donné l'exemple, ne permettraient pas sans inquiéter, de douter de son avenir. Elles commandent et elles justifient l'optimisme réfléchi qui nous anime. Le prestige qu'a conquis pour la France l'héroïsme des poilus de la Marne, de l'Yser et de Verdun, elle saura le maintenir et l'accroître encore par son ravonnement pacifique. Son honneur et sa force lui viennent à toutes les époques de son histoire d'avoir lutté pour l'idéal ; à notre rang et dans la modeste mesure de nos forces nous en serons les soldats.

Au travail pour la France et pour la République !

Si nous avons compris le sens des élections générales, le suffrage universel a signifié sa volonté de continuer l'œuvre de paix entre tous les républicains de bonne volonté et de bonne foi à l'exclusion des violences d'où qu'elles viennent, l'Union Sacrée entre tous les Français, pour la défense et le salut de la Patrie.

Si nous voulons mener à bien l'œuvre ardue et de longue haleine, au pied de laquelle nous voici, entre beaucoup d'autres conditions, il en est une capitale qui ne saurait être remise : C'est la continuité et l'esprit de suite. Au cas où d'autres que nous vous paraîtrait mieux qualifiés, vous devez le faire savoir sans tarder. Et nous accordant votre confiance, vous prenez par la-même, l'engagement de nous soutenir de votre collaboration cordiale. Prêts à accueillir avec gratitude toutes les critiques et tous les conseils que vous dictera le souci de l'intérêt général, nous sommes, par contre, en droit de compter sur la majorité qui saura écarter de la voie où nous nous engageons ensemble, les obstacles que, sous d'autres inspirations, on tenterait d'y semer. Nous devons au pays, qui attend de ce gouvernement qu'il se montre digne de lui, l'exemple de la discipline librement consentie et fermement appliquée.

Au travail pour la France et pour la République !

L'attitude des gauches

Paris, 22 janvier. — Le groupe socialiste au Parlement s'est réuni ce matin à la Chambre, sous la présidence d'Ernest LAFFONT. Il a décidé de s'en rapporter à la décision de la commission exécutive du Parti qui déterminera, au cours de la séance de cet après-midi, l'attitude du groupe vis à vis du gouvernement.

D'autre part, le groupe radical socialiste, réuni ce matin, a adopté l'ordre du jour suivant :

« Le groupe radical socialiste se déclare prêt à donner son appui à tout gouvernement dont l'action s'emploiera toute entière à l'amélioration rapide de notre situation économique et financière tout en assurant un ordre fiscal, laïque et social, le maintien des conquêtes démocratiques et sociales et leur développement. » Il semble que le groupe des grandes majorités sera disposé à voter pour le gouvernement.

Comment les Députés accueillirent la Déclaration

Le centre applaudit, l'extrême-gauche et la droite s'abstinrent

Paris, 22 janvier. — La séance à la Chambre des Députés, est ouverte à 2 heures 45, devant un grand nombre de députés sous la présidence de M. Raoul PERET.

M. MILLERAND donne lecture de la déclaration ministérielle que les députés écoutent dans un profond silence. Toute la Chambre applaudit l'affirmation de la nécessité de ne rien cacher au pays. Les approbations soulignent le passage relatif au devoir de payer l'impôt. Quand M. MILLERAND dit que l'exécution de toutes les clauses du traité de Versailles sera la loi du gouvernement, il recueille encore des applaudissement sur tous les bancs. Les applaudissements saluent la définition qu'il donne du sens des élections. Sa conclusion est applaudie par les députés du centre et de gauche. Les socialistes et les députés de droite s'abstiennent de toute manifestation.

Les interpellations

Des accusations de Daudet déchainent le tumulte

M. Raoul PERET, président, énumère les interpellations déposées, parmi lesquelles une nouvelle de M. Léon DAUDET sur l'attribution du portefeuille de l'intérieur à M. STEEG.

M. MILLERAND demande à la Chambre d'ajourner les interpellations relatives aux questions spéciales, mais il est d'avis que la Chambre doit discuter l'interpellation de M. DAUDET relative à la composition du ministère. Il en est ainsi décidé.

M. Léon DAUDET monte à la tribune. Il reproche à M. STEEG d'avoir appartenu au ministère PAINLEVÉ qui, à propos de l'affaire MALVY, non seulement ne défendit pas la France, mais la trahit. (Les députés de gauche se lèvent et commencent un tapage pour couvrir la voix de M. Léon DAUDET.)

M. Raoul PERET déclare à M. Léon DAUDET qu'il n'a pas le droit de tenir un pareil langage.

M. DAUDET retire ses paroles par égard pour le président.

M. Léon DAUDET, qui a l'habitude d'affronter les plus violents orages, ne se laisse pas troubler et avec une violence grandissante, il reproche à MM. PAINLEVÉ et STEEG d'avoir soutenu MM. MALVY, SEAILLES et LEYMARIE.

M. Léon DAUDET. — La censure empêcha de citer les noms des traîtres et s'exerça même contre moi. (Exclamations.) M. STEEG a même accepté d'être le tuteur de l'enfant de MALVY. (Vives protestations.)

M. Victor BORET. — Attendez au moins que M. STEEG soit là pour qu'il puisse vous répondre.

M. Léon DAUDET. — Pourquoi n'est-il pas aux bancs du gouvernement? (Exclamations.) Mes amis et moi, nous ne pouvons accepter de donner notre confiance à M. Steeg sous l'aile du Bloc national. (Applaudissements à droite.)

M. Raoul PERET annonce que MM Edouard SOULIER et CORNUDET demandent à ce que leurs interpellations sur la politique extérieure et la question sociale soient jointes à celle en discussion.

M. CORNUDET. — M. MILLERAND déclara qu'il ne pourrait donner de directive à sa politique extérieure sans entrer dans des détails.

M. LENOIR. — Avant de commencer les choses sérieuses, finissons-en avec M. Léon DAUDET.

M. Gaston VIDAL. — Si le gouvernement ne lui répond pas, je lui répondrai !

M. CORNUDET insiste pour que M. MILLERAND précise la déclaration ministérielle en ce qui touche les points les plus importants.

M. MILLERAND monte à la tribune. (Mouvement d'attention sur tous les bancs.)

M. MILLERAND. — Je ne ferai pas l'injure à mon collègue M. STEEG de chercher à le défendre contre les paroles outrageantes de M. Léon DAUDET. Ces attaques d'ailleurs visent moins M. STEEG que le nouveau gouvernement tout entier. (Vives protestations à droite ; exclamations à l'extrême gauche.)

M. BAUDRY. — Tout le pays vous entend, vous n'êtes donc pas visé. (Applaudissements à droite ; exclamations à l'extrême gauche.)

M. MILLERAND. — Les allégations de DAUDET tendent à montrer le gouvernement comme complice de certains faits de trahison !

M. DAUDET. — Pas vous, mais M. STEEG. (Exclamations et tumulte.)

La réponse de M. Millerand

M. MILLERAND. — « Je suis responsable de tous mes collaborateurs (applaudissements nombreux) ; j'ajoute que comme tous les bons Français j'ai applaudi mon illustre prédécesseur depuis le jour où prenant le pouvoir il a frappé à la tête le défaitisme et par son énergie a donné à la France la victoire complète. (Applaudissements à droits et sur divers bancs.)

« Sur ce point comme sur tous les autres, je suis solidaire du cabinet d'hier. L'intervention de M. Léon DAUDET paraît témoigner certaine inquiétude, eh bien, je tiens à déclarer que nous ne sommes pas les hommes d'un parti ; pour servir la République et la France, nous sollicitons le concours de tous. Nous ne serons pas les prisonniers de personne. Nous sommes un gouvernement de concorde et de travail, les préfets et sous-préfets, les fonctionnaires de tous ordres n'ont pas d'autre consigne actuellement. Entre tous ceux qui travaillent à la production nationale nous entendons pratiquer une large et hardie politique sociale.

« Aucune idée ne nous effraie, dès lors qu'elle n'attend que de la persuasion et de la loi sa réalisation. Nous ne devons avoir qu'une pensée : « L'œuvre immense que nous avons à réaliser, la rançon de la victoire. » C'est pour accomplir cette tâche que nous nous présentons devant vous.

« Si vous avez confiance dans notre énergie et dans nos déclarations, il faut le dire de suite. Je ne veux pas pour ma part d'une demi-confiance ; je ne veux pas d'un vote qui serait comme un coup de chapeau à un homme dont on ne suspecte pas la bonne volonté, mais si vous avez confiance il faut le dire, du bien vous devrez vous adresser ailleurs. Quel que soit votre vote, nous l'accepterons d'avance sans amertume. »

Les ordres du jour

M. LENOIR propose l'ordre du jour pur et simple.

M. MILLERAND. — Il est capital qu'à la première rencontre de la Chambre et du gouvernement il n'y ait aucune équivoque sur le sentiment de la Chambre à l'égard du cabinet. De la Chambre qui a discuté la seule interpellation relative à la composition du cabinet, je ne puis accepter l'ordre du jour pur et simple, je n'accepte que l'ordre du jour de confiance.

La discussion devient de plus en plus confuse.

Le président lit alors les ordres du jour, le premier de M. REYNAUD :

« La Chambre, confiante dans le gouvernement pour assurer la stricte exécution du traité de paix... » (le reste se perd dans les bruits des exclamations).

Le second ordre du jour est de M. Léon DAUDET : « Nous saluons l'arrivée de patriotes, tels que M. Millerand et d'un grand nombre de ses collaborateurs, mais blâmant la présence de M. STEEG au ministère de l'intérieur... »

La demande d'ordre du jour pur et simple a la priorité.

M. MILLERAND remonte à la tribune et répète avec une nouvelle énergie qu'à la première attaque sur la composition du cabinet il est nécessaire que la Chambre réponde par l'expression de sa confiance.

M. Steeg s'explique

La Chambre est toujours extrêmement agitée mais un intermède ramène le calme.

M. STEEG qui vient d'arriver monte à la tribune pour déclarer que par respect pour le « Journal Officiel » il tient à déclarer que les allégations de M. DAUDET sont sans fondement.

M. STEEG : « Certains de mes collègues présents ici sentent que dans toutes les circonstances, j'ai mis au service de la France et de la République toute mon intelligence et tout mon cœur.

On revient aux ordres du jour déposés comme conclusions de l'interpellation de M. Daudet.

M. Raoul PERET a toutes les peines du monde à donner lecture du nouvel ordre du jour de M. RENAUD, ainsi conçu :

« La Chambre approuvant les déclarations du Gouvernement au sujet de la composition du ministère, passe à l'ordre du jour ».

C'est en vain que MM. PUECH et OSSOLAT essayent de se faire entendre des 500 députés présents.

M. Millerand réclame la confiance

M. MILLERAND demonte une fois de plus à la tribune.

M. MILLERAND : « Je comprends ceux d'entre vous qui n'admettent pas que la Chambre n'ayant pas encore discuté les interpellations sur la politique extérieure et politique sociale du Gouvernement.... »

M. VARENNES : « (ajoute)... Et celles de la politique financière.... »

M. MILLERAND : « Sur la politique générale, si vous le voulez ; je comprends qu'elle ne soit pas encore disposée à voter un ordre du jour sur la politique générale du Gouvernement, mais je supplie la Chambre de bien comprendre pourquoi le Gouvernement ne peut se contenter de l'ordre du jour pur et simple. Il ne faut pas qu'ici ou en dehors, il puisse y avoir aucun doute sur les sentiments de la Cambre à l'égard du Gouvernement. Cette question a été posée, je vous demande d'y répondre par un vote clair.

M. OSSOLAT insiste pour le vote de l'ordre du jour pur et simple.

Cependant la Chambre donne toujours le spectacle de la plus grande confusion.

M. MILLERAND gravit une nouvelle fois les marches de la tribune pour répondre à M. OSSOLAT.

M. MILLERAND. — Avant tout je veux de la clarté et de la franchise. Nous sommes en présence d'une œuvre considérable et redoutable pour l'accomplir nous faisons appel à tous les républicains sans distinction, mais il faut qu'il n'y ait ici, ni ailleurs, aucun doute sur le sentiment de la Chambre vis-à-vis du cabinet. Il adjure la Chambre de dire ce qu'elle pense.

M. Léon DAUDET répondant aux exclamations ironiques de l'extrême gauche dit : « Vous n'avez pas le droit de repousser du pied des accusations précises. »

M. MILLERAND : « Oui des accusations ont été portées (voix diverses) : Nous les repoussons).

M. MILLERAND : « Eh bien, dites-les. Ceux qui refuseront de s'associer à l'ordre du jour pur et simple ou qui voteront l'ordre du jour pur et simple ou l'ordre du jour de M. DAUDET, qui paraîtraient refuser de s'associer aux déclarations du Gouvernement relativement à ces accusations et qui auraient une arrière pensée, dans l'un ou l'autre cas, le cabinet ne resterait pas une minute sur le banc du Gouvernement.

M. ACCAMBRAY, député de l'Aisne, monte à la tribune, mais la Chambre étouffe sa voix. M. Raoul PERET essaie toujours vainement de faire respecter la liberté de la tribune. Se jusqu'à présent M. MILLERAND a pu se faire entendre.

A l'extrême gauche, M. PHILBOIS crie : « Nous ne pouvons pas travailler dans cette Chambre. »

M. Raoul PERET donne lecture de deux nouveaux ordres du jour : 1. de M. DUMESNIL et GHEUSY : « La Chambre approuvant les déclarations du Gouvernement relativement au choix du Ministère de l'Intérieur repousse toute addition. »

2. de M. LAVOINE ainsi conçu : « La Chambre écartant les attaques contre le Ministre de l'Intérieur, approuvant les déclarations du gouvernement et repoussant toute addition passe à l'ordre du jour. »

M. MILLERAND. — Le Gouvernement n'accepte que l'ordr edu jour de M. LAVOINE et pose la question de confiance.

Le Président... va se couvrir

M. ACCAMBRAY qui n'a pu parler tout à l'heure revient à la charge. La grande majorité de la Chambre veut en finir et crie : « Aux voix, aux voix. » M. ACCAMBRAY insiste.

M. Raoul PERET, au risque de casser la sonnette, l'agite éperdument : « Je ferai respecter les droits des orateurs », crit-il. « On a le droit de répondre au Gouvernement. » La parole est à M. ACCAMBRAY.

Le bruit persistant, le Président tire son chapeau de dessous la tribune et menace de se couvrir. Le silence étant rétabli un peu, M. ACCAMBRAY en profite pour adresser à M. MILLERAND ministre de la guerre en 1914-15 un certain nombre de critiques contre l'organisation des armées, puis il dit une lettre du Président de la Commission de l'armée de juin 1915 et conclut.

Je ne peux pas accorder aujourd'hui ma confiance à l'ancien ministre de la guerre.

M. NOBLEMAIRE parlant de sa place à la bonne fortune d'être applaudi par l'unanimité de la Chambre. Il regrette le spectacle donné par la Chambre depuis deux heures.

M. NOBLEMAIRE. — Nous sommes venus pour travailler, nous n'avons encore rien fait ; nous attendons des déclarations détaillées du gouvernement sur son programme social.

M. DUMESNIL sortient son ordre du jour de sa place. Il ne peut s'agir actuellement que d'un point bien net : le choix du ministre de l'intérieur. Mes amis et moi, dit-il, réservons notre vote, nous attendons la déclaration de M. Millerand et de ses collaborateurs.

M. FOURNIER-SARLOVEZE, député de l'Oise, déclare que plusieurs députés des régions libérées s'abstiendront, parce qu'ils veulent savoir si, enfin, le ministre des Régions libérées va pouvoir agir utilement en faveur des sinistrés.

La clôture est enfin votée à mains levées à l'unanimité.

Le président met aux voix l'ordre du jour pur et simple qui a la priorité et pour lequel le gouvernement a posé la question de confiance. Le scrutin a lieu au milieu de la plus vive animation. Il donne réglementairement lieu à pointage.

La séance est suspendue à 5 heures 15.

La Chambre rentre en séance à 5 heures 45.

M. Raoul PERET fait aussitôt connaître le résultat du pointage sur l'ordre du jour pur et simple. Nombre de votants : 355.

Majorité, 178. — Pour, 75. — Contre, 280.

Cet ordre du jour est donc repoussé.

La priorité pour l'ordre du jour de M. DAUDET est repoussée par 383 voix contre 14 (rires).

L'ordre du jour adopté

272 voix contre 23

M. Raoul PERET. — « Je mets aux voix la priorité demandée pour l'ordre du jour de MM. DUMESNIL et GHEUSY. Cet ordre du jour est ainsi conçu : « La Chambre approuvant les déclarations du Gouvernement relativement au choix du Ministère de l'Intérieur, et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour. »

La Chambre adopte à mains levées la priorité pour l'ordre du jour DUMESNI-GHEUSY qui est mis aux voix par scrutin public. Le scrutin donne lieu au pointage.

Après le pointage, on dit dans les couloirs que l'ordre du jour DUMESNIL accepté par le Gouvernement est adopté par 272 voix contre 23. 300 députés environs se sont abstenus de prendre part au vote.

Interpellations remises

M. Raoul PERET fait connaître que d'accord avec ses interpellateurs, MM. CORNUDET, SOULIER et CACHIN, le Gouvernement propose à la Chambre de renvoyer à vendredi en huit les interpellations sur la politique étrangère.

« Demain la Chambre discutera donc les interpellations de M. VARENNE et AURIOL sur la politique financière du Gouvernement.

Après avoir entendu M. MARSAL affirmer que l'impôt sur le revenu et l'impôt personnel seraient appliqués M. VARENNE retire sa demande d'interpellation.

L'interpellation de M. Maurice BARRES sur la manière dont le Gouvernement compte appliquer le traité de Versailles sera jointe aux interpellations sur la politique extérieure qui seront discutées vendredi en huit. »

— Au sujet de la discussion sur l'interpellation relative à la catastrophe des mines d'Anzin, M. le TROQUER : « J'attends le résultat de l'enquête qui est ouverte à ce sujet. Je partage votre émotion et je prendrai les sanctions nécessaires. Faites moi confiance. » (Applaudissements).

Enfin, M. GIROD a fait fixer au 10 février son interpellation sur la crise des transports. M. LAUCHE a alors satisfaction. Sauf imprévu : la Chambre discutera demain la validation des élections du troisième secteur de Paris.

La séance est levée à 19 heures 35.

Les Sénateurs ont applaudi la déclaration ministérielle

La séance du Sénat est ouverte à 15 heures 15, sous la présidence de M. Léon BUORGEOIS.

M. LHOPITEAU, ministre de la Justice, Garde des Sceaux, donne lecture de la déclaration ministérielle. La lecture est accueillie par de vifs applaudissements et quelques interruptions.

Le Sénat continue ensuite son travail de validation.

Séance mardi à 15 heures.

Le Sénateur du Roy et le petit jeune homme

FACHEUSE HISTOIRE

La semaine dernière, à Paris, un sénateur royaliste était surpris par la police en fâcheuse posture dans un urinoir avec un jeune éphèbe.

Le père conscrit, qui porte un grand nom, fut conduit au commissariat. On tenta d'étouffer l'affaire et l'on y aurait peut-être réussi si le pays n'avait pas, depuis, changé de gouvernement...

On disait hier soir que la justice allait suivre son cours.

Mais, que vont dire dévotes, marguilliers et aussi les tenants de l'« affectionné Philippe » ?

Un cadavre dans les champs

C'EST CELUI D'UN SOLDAT ANGLAIS QUI FUT ASSASSINÉ

Des ouvriers se rendant au travail, ont découvert ces jours derniers, en face du cimetière de Bapaume, le cadavre d'un soldat anglais, qui portait dans le dos une affreuse blessure, provoquée par une arme à feu.

Sur les lieux, aucune trace de lutte, ni de sang, ce qui laisse supposer que le corps de l'infortuné soldat fut amené exprès à cet endroit désert.

On suppose que le vol est le mobile du crime, car sur le cadavre, on ne retrouva qu'une somme de 3 francs, et il est prouvé que la veille, le soldat avait touché sa solde, se montant 250 francs.

Après les constatations d'usage, le corps fut transporté à Duisan, aux fins d'autopsie.

Une enquête est ouverte.

LES INSTITUTEURS A LA C. G. T.

UN VOTE DANS L'AVEYRON

Rodez, 22 janvier. — Le referendum qui a eu lieu dans l'Aveyron parmi les membres du corps enseignant socialiste pour la transformation de l'amicale en syndicat, avec affiliation à la C.G.T., a donné les résultats suivants :

1° Transformation de l'amicale en syndicat : 577 voix contre 89.

2° Pour affiliation à la C.G.T. : 385 voix contre 241.

Contes et Nouvelles

Juge et Bourreau

— ... Et pendant que je te parle de cette terrible question, laisse-moi, mon bon ami, te conter une aventure dont je fus le héros cruel et conscient et qui, pour abominable qu'elle soit, n'a cependant jamais fait sourdre en moi l'éveil angoissant du remords.

Certes, comme toi, je suis trop épris de la vie, trop amoureux de l'heure qui passe, pour ne pas être l'adversaire résolu de tous ceux, orgueilleux ou poltrons, qui prétendent s'ériger au nom de la société en juges et en bourreaux. Tu sais toutes les pages émues que j'ai semées çà et là contre cette chose infâme qu'on nomme la guillotine. Tu te souviens comment, jadis dans nos réunions de jeunes hommes, vous me traitiez d'utopiste et de fou quand, au nom de la vie, je niais à la société le droit de vengeance.

Eh bien, moi, le poète, comme vous disiez avec parfois un peu d'ironie ; moi l'indulgent, l'humanitariste convaincu, je l'ai prononcée un jour la peine de mort... oui, je l'ai prononcée et je l'ai appliquée... Et bourreau, je le fus, sans recul de conscience.

Tu souris, tu crois que je vais te conter quelque histoire folle, tout entière sortie de mon imagination de poète. Tu te dis que depuis dix ans que je vogue sur les mers, mes rêveries, le soir, aux heures de quart, ont dû bien souvent de faire prendre pour des choses vécues des visions vaguement entrevues, par delà les bastingages dans le lointain des horizons étalés et dans le lointain de ma pensée. Eh bien, écoute :

C'était à ma seconde traversée. Nous revenions des Indes. Parmi les passagers du bord qui presque tous étaient des fonctionnaires et des commerçants, un couple avait attiré bien vite mon attention par le contraste de ses personnages.

Le mari était un colosse aux épaules saillantes, aux muscles turgescents, au cou de taureau. Son visage dur et sanguin éclatait de bestialité et ses mains larges et plates étaient d'une musculature difforme. Quant à ses yeux, qui, brutalement, semblaient, le soir, aux heures crépusculaires, écraser leur regard lubrique sur les gorges des femmes, ils puaient la bête humaine dans toute sa hideur. On eut dit un de ces trafiquants de bestiaux qu'on rencontre, avinés et sadiques, les soirs de marché.

Sa femme, au contraire, semblait, à côté de cette brute, une petite créature de misère et de rêve. Petite, frêle, distinguée, habillée avec un goût exquis, elle avait un visage très pâle et des yeux larges et douloureux. On la rencontrait seule et mélancolique dans tous les coins d'ombre du navire, avec dans ses yeux bleus toujours la même petite lueur pâle de veilleuse. Deux fois, tandis qu'elle songeait, accoudée au gaillard d'arrière (l'un des coins qu'elle affectionnait le plus) je l'avais vue tressaillir à l'approche de son mari puis trembler sous les paroles qu'il lui jetait comme un pauvre oiseau blessé sous les rires d'enfants cruels. Une nuit même, je la surpris assise sur des cordages et sanglotant : « Je suis trop malheureuse... trop malheureuse. »

J'avais compris. C'était la tragédie courante que l'on rencontre à toutes les bornes du mariage : le mâle lubrique et brutal abusant de sa chose, la chose douloureuse et pantelante. Certes, ce n'était que le drame rencontré tous les jours, mais jamais il n'était apparu à mes yeux aussi terriblement inique. Ma pensée rapprochait le torse bovin de l'homme des flancs si souples de la malheureuse ; je songe